

FICHE TECHNIQUE

BACTERINET

DETERGENT DÉSINFECTANT DES SURFACES
TRAITEMENTS BACTÉRICIDE, LEVURICIDE, FONGICIDE, VIRUCIDE
USAGE PROFESSIONNEL

BACTERINET est composé de sels d'ammonium quaternaire, sels alcalins, séquestrant, émulsifiants tensioactifs non ioniques.
 Eléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.

• **QUALIMAT TRANSPORT** : Satisfait et est en conformité avec :

Les exigences Niveau D (Niveau B + Désinfection) avec un désinfectant agréé pour le contact alimentaire du cahier des charges **QUALIMAT TRANSPORT**

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE LIMPIDE
Masse volumique	: 1010 G/L ± 20 G/L
Réaction chimique	: FAIBLEMENT ALCALINE, NON CAUSTIQUE
Ionogénéité	: CATIONIQUE
PH pur	: 12 A 12,8
PH à 1,5 %	: 10,5
Couleur	: ROUGE
Odeur	: SANS PARFUM
Tension superficielle	: 25.11 DYNES/CM A 5 %

PROPRIETES PRINCIPALES

	Norme	Concentration	condition	Germes tests	
Efficacité bactéricide	EN 1276 (suspension test)	2,5 %	(5 mn)	Saleté	<i>Pseudomonas aeruginosa</i> <i>Escherichia coli</i> <i>Staphylococcus aureus</i> <i>Enterococcus hirae</i>
	EN 1276 (surface tests)	0,5 %	(5 mn)	Propreté	<i>Pseudomonas aeruginosa</i> <i>Escherichia coli</i> <i>Staphylococcus aureus</i> <i>Enterococcus hirae</i>
	EN 13727 (domaine médical)	5 %	(1 mn)	Saleté	<i>Pseudomonas aeruginosa</i> <i>Enterococcus hirae</i> <i>Staphylococcus aureus</i>
	EN 13697 (surface tests)	4 %	(5 mn)	Saleté	<i>Pseudomonas aeruginosa</i> <i>Escherichia coli</i> <i>Staphylococcus aureus</i> <i>Enterococcus hirae</i>
	EN 13697 (surface tests)	4 %	(5 mn)	Saleté	<i>Listeria monocytogenes</i> <i>Salmonella typhimurium</i>
	EN 13697 (surface tests)	3 %	(15 mn)	Saleté	<i>Pseudomonas aeruginosa</i>
	EN 13697 (surface tests)	5 %	(15 mn)	Propreté	<i>Acinetobacter baumannii</i> <i>Enterococcus faecium</i>
	EN 13697 (surface tests)	0,5 %	(5 mn)	Propreté	<i>Staphylococcus aureus</i> MRSA <i>Escherichia coli</i> ESBL
Efficacité fongicide	EN 1650 (suspension test)	5 %	(15 mn)	Saleté	<i>Candida albicans</i> <i>Aspergillus brasiliensis</i>
	EN 1650 (surface tests)	5 %	(15 mn)	Propreté	<i>Candida albicans</i> <i>Aspergillus brasiliensis</i>
	EN 13624 (domaine médical)	7,5 %	(5 mn)	Saleté	<i>Candida albicans</i> <i>Aspergillus brasiliensis</i>
	EN 13697 (surface tests)	5 %	(15 mn)	Saleté	<i>Candida albicans</i> <i>Aspergillus brasiliensis</i>
Efficacité Levuricide	EN 1650 (suspension test)	0,75 %	(15 mn)	Saleté	<i>Candida albicans</i>
	EN 1650 (surface tests)	0,1 %	(15 mn)	Propreté	<i>Candida albicans</i>
	EN 13624 (domaine médical)	0,1 %	(15 mn)	Saleté	<i>Candida albicans</i>
	EN 13697 (surface tests)	0,1 %	(15 mn)	Saleté	<i>Candida albicans</i>
	EN 13697 (surface tests)	1 %	(5 mn)	Saleté	<i>Candida albicans</i>
Efficacité Virucide	EN 14476 (suspension test)	5 %	(15 mn)	Propreté	Poliovirus type 1
	EN 14476 (suspension test)	5 %	(15 mn)	Propreté	Adenovirus type 5
	EN 14476 (domaine médical)	5 %	(5 mn)	Propreté	Murine norovirus

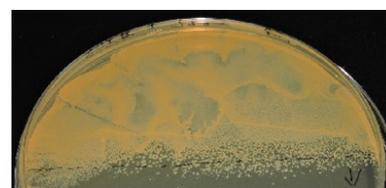
Usage en Collectivités



Usage en Agroalimentaire

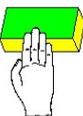
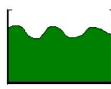
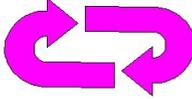


Usage domaine médical



BACTERINET élimine les microorganismes responsables de fermentations malodorantes.

MODES ET DOSES D'EMPLOI

<p><i>Surfaces agroalimentaires et collectivités :</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Dilution</th> <th>Temps d'action</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>traitement bactéricide</td> <td>4 %</td> <td>5 minutes</td> </tr> <tr> <td>traitement fongicide</td> <td>5 %</td> <td>15 minutes</td> </tr> </tbody> </table> <p>Débarrasser les surfaces des résidus, déchets d'aliments et ingrédients. Appliquer selon le cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> par pulvérisation uniforme pour imprégnation des surfaces. <input type="checkbox"/> au bain par immersion, trempage ou par brossage des matériels et ustensiles. <input type="checkbox"/> par aspersion ou par circulation dans les systèmes de lavage en place (N.E.P., C.I.P.) <p>Dans le cas de surfaces entrant en contact direct avec les aliments : terminer par un rinçage complet à l'eau potable.</p>				Dilution	Temps d'action	traitement bactéricide	4 %	5 minutes	traitement fongicide	5 %	15 minutes	  <p>pulvérisation haute et basse pression ou canon à mousse</p>	
	Dilution	Temps d'action											
traitement bactéricide	4 %	5 minutes											
traitement fongicide	5 %	15 minutes											
<p>Domaine médical, hôpital :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Dilution</th> <th>Temps d'action</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>traitement bactéricide</td> <td>5 %</td> <td>1 minute</td> </tr> <tr> <td>traitement fongicide</td> <td>7,5 %</td> <td>5 minutes</td> </tr> </tbody> </table>				Dilution	Temps d'action	traitement bactéricide	5 %	1 minute	traitement fongicide	7,5 %	5 minutes	   <p>brossage et nettoyages manuels</p>	
	Dilution	Temps d'action											
traitement bactéricide	5 %	1 minute											
traitement fongicide	7,5 %	5 minutes											
			<p>aspersion ou au trempé dans un bain</p>  										
			<p>En centrale d'hygiène</p> 										
			 <p>En circulation système de lavage en place (NEP-CIP)</p>										

RECOMMANDATIONS



H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

P280 Porter des gants et des lunettes de protection des yeux. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans les déchets industriels spéciaux. Nettoyage du matériel d'application par rinçage à l'eau.

Usages biocides TP 2* et TP 4* : 45 g/kg chlorure de didecyl diméthyl ammonium

Contient CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM

moins de 5% de : agents de surface non ioniques désinfectants

« Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ».

Elimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou égoutter parfaitement le bidon. L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné

Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas mélanger avec d'autres produits tels que savons et substances de caractères anioniques.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

*Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

*Type de produits 4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité iso 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.